

## SYNTHÈSE

Le syndicat mixte « *de protection et de conservation du littoral nord-ouest de la Bretagne* » a été créé en 1980 pour défendre les intérêts des communes littorales touchées par la marée noire de l'Amoco Cadiz en mars 1978. Il a ainsi porté pendant une quinzaine d'années l'action en justice intentée contre la compagnie pétrolière américaine armateur du navire, jusqu'à la fin du procès gagné en appel en 1992 et au versement des indemnités. Dans le contexte de la marée noire de l'Erika fin 1999, les élus ont décidé de pérenniser le syndicat, désormais appelé Vigipol. Si la Bretagne n'a pas connu de grandes marées noires depuis plus de 20 ans, les risques de pollutions maritimes sont toujours bien présents et se sont diversifiés.

De taille modeste, le syndicat employait sept personnes en 2022. Son fonctionnement appelle peu d'observations.

### *Un syndicat investi de nouvelles missions*

Vigipol a élargi ses missions au-delà des actions en justice. Il a développé un outil de planification de la gestion de crise, la démarche Infra-Polmar, proposé notamment aux communes et à leurs intercommunalités. En effet, au titre de ses pouvoirs de police générale, le maire est responsable de la réponse aux crises pour les pollutions peu importantes. Vigipol apporte également plusieurs soutiens à ses adhérents : communication de crise, représentation dans les échanges avec l'Etat ou dans les négociations avec le pollueur, veille sur l'actualité des pollutions dans le monde, organisation de la surveillance du littoral. Vigipol bénéficie de subventions de la région afin de généraliser la démarche Infra-Polmar à l'ensemble du littoral breton, ainsi que pour la gestion du risque de pollution dans les ports ou les services de transport maritime.

Le nombre d'adhérents croît chaque année : de 77 communes et un département entre 1980 et 2000, il est passé en 2023 à 142 communes, cinq structures intercommunales, quatre départements et la région Bretagne. Bien implanté surtout sur la côte nord de la région, Vigipol a commencé à s'installer dans le Morbihan et espère y accélérer son implantation en 2023.

Les liens entre Vigipol et les services de l'Etat au niveau local sont variables selon les départements, en fonction des pratiques et des relations individuelles. C'est ainsi que Vigipol est mentionné dans les plans Polmar-Terre des Côtes-d'Armor et du Finistère pour son rôle d'interface avec les collectivités, mais pas dans les autres départements bretons. Au plan national, l'instruction du 17 juillet 2022 relative à la lutte contre la pollution du milieu marin ne le cite pas. Cette absence de reconnaissance officielle constitue un handicap pour le développement voulu par le syndicat.

À partir de 2018, les élus des collectivités membres ont souhaité donner une assise nationale à Vigipol. Pourtant, malgré des contacts réguliers avec d'autres régions, aucune adhésion récente de collectivités extérieures à la Bretagne n'a été enregistrée à ce jour : seul le département de la Manche en est membre depuis 2008.

### *Un modèle économique très fragile*

La situation financière de Vigipol est depuis longtemps structurellement déséquilibrée avec des charges d'exploitation très supérieures aux produits. Sur la période 2017-2021, le déficit d'exploitation a représenté en moyenne 27 % du montant des produits. Ces derniers, constitués majoritairement des cotisations des membres, ont augmenté de 40 % alors que parallèlement, les charges, essentiellement de personnel, ont progressé de 80 %. Pour couvrir le déficit, le syndicat puise chaque année dans le fonds de réserve constitué à l'origine par les indemnités perçues à l'issue des procès de l'Amoco Cadiz et de l'Erika.

Or, son projet de développement repose sur une extension de son activité et sur le déploiement progressif des démarches Infra-Polmar à l'ensemble du littoral breton ainsi qu'à d'autres façades maritimes. Cette évolution a nécessité le recrutement de trois nouveaux chargés de mission depuis 2020, à l'origine de dépenses nouvelles. Vigipol a bénéficié de subventions européennes (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche-FEAMP) non pérennes et doit trouver d'autres sources de financements, principalement en attirant de nouveaux adhérents et, à titre accessoire, en développant des mécénats et des prestations de service. L'adhésion de toutes les collectivités littorales bretonnes permettrait ainsi un équilibre financier. Mais le rythme actuel d'adhésions n'est pas suffisant et rend incertaine la pérennisation du financement sous sa forme actuelle.